**ACTE D’ENGAGEMENT (AE)**

Marché public de travaux

Aménagement de la ZAE de Malamani

|  |  |
| --- | --- |
| N° de marché | N° marché |

Le présent marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables en vertu des dispositions des articles L. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

# Article 1 – Identification de l’acheteur

Autorité compétente pour signer le marché : M. le Directeur général de l’EPFAM

Comptable assignataire des paiements : Madame l’Agent comptable de l’EPFAM

Adresse :

Bd Marcel Henry Cavani

B.P. 600 Kawéni

97600 MAMOUDZOU

Téléphone : 02 69 63 39 60

# Article 2 – Consultation allotie

Le marché est décomposé en trois (3) lots, traités de façon séparés, définis comme suit :

| N° LOTS | DESIGNATION DES LOTS |
| --- | --- |
| 01 | VRD, Réseaux humides |
| 02 | Réseaux secs |
| 03 | Aménagement paysager |

Description succincte des lots :

* **Lot 01 :** VRD / assainissement pluvial / assainissement EU
* **Lot 02 :** Réseaux secs comprenant : HTA/BT ; Télécom ; Eclairage
* **Lot 03 :** Aménagements paysagers : plantations et entretien

**La présente offre concerne le lot n°**

# Article 3 –Délai de validité des offres

L'offre ainsi présentée ne lie le candidat que si son acceptation est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

# Article 4 – Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

* L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
* Le cahier des clauses administratives générales – travaux (CCAG –Travaux) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 et publié au JO du 1er avril 2021
* Le bordereau des prix unitaires (BPU)
* Le calendrier détaillé d'exécution
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

et conformément à leurs clauses,

**Candidature individuelle**

Le signataire s'engage sur la base de son offre et pour son propre compte ;

* à produire, si l' offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 8 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
* sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse établissement :

Immatriculé à l’INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (si différent) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996

Le signataire engage la société : sur la base de son offre ;

* à produire, si l' offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 8 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
* sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse établissement :

Immatriculé à l’INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (si différent) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996

**Candidature en groupement**

L'ensemble des membres du groupement s'engagent sur la base de l'offre du groupement ;

* à produire, si l' offre est retenue et si celles-ci n'ont pas été fournis à l'appui de l'offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 8 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
* sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nature du groupement: conjoint  ou solidaire

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET et si l'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996].*

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse établissement :

Immatriculé à l’INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (si différent) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse établissement :

Immatriculé à l’INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (si différent) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse établissement :

Immatriculé à l’INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (si différent) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse établissement :

Immatriculé à l’INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (si différent) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse établissement :

Immatriculé à l’INSEE sous le n° SIRET :

Adresse siège social (si différent) :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

L'opérateur économique est une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996

**Désigné dans le marché, sous le nom de " titulaire ".**

**Engagement d’insertion**

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et notamment des articles 4.3.2 et suivants relatifs à la clause sociale d’insertion professionnelle du CCAP,

m’engage sans réserve à :

* Réserver, dans l’exécution du marché du présent acte d’engagement, un nombre d’heures de travail au moins égal à celui indiqué dans l’article 4.3.2.2 du CCAP à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
* Prendre l’attache du facilitateur de la clause sociale désigné dans l’article 4.3.2.4 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales.
* Fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

nous nous engageons sans réserve, en tant que co-traitants groupés solidaires, représentés par : …………………………….…………………………………………………………………………………..mandataire du groupement, à :

* Réserver, dans l’exécution du marché du présent acte d’engagement, un nombre d’heures de travail au moins égal à celui indiqué dans l’article 4.3.2.2 du CCAP à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
* Prendre l’attache du facilitateur de la clause sociale désigné dans l’article 4.3.2.4 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales.
* Fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

nous nous engageons sans réserve, en tant que groupés conjoints représentés par : …………………………….…………………………………………………………………………………..mandataire du groupement, à :

* Réserver, dans l’exécution du marché du présent acte d’engagement, un nombre d’heures de travail au moins égal à celui indiqué dans l’article 4.3.2.2 du CCAP à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
* Prendre l’attache du facilitateur de la clause sociale désigné dans l’article 4.3.2.4 du CCAP, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales.
* Fournir dans un délai qui me sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

**Désigné dans le marché, sous le nom de " titulaire ".**

# Article 5 – Répartitions des prestations entre membres du groupement

*Obligatoire si le groupement est conjoint.*

| Nom du membre | Description des prestations à exécuter | Montant HT |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

# Article 6 – Type de prix

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Les prix unitaires du bordereau de prix sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

# Article 7 – Modalités de variation du prix

Les modalités de variation des prix sont fixés à l’article 6.2.1 du CCAP.

# Article 8 - Contenu des prix

Les prix sont réputés complets.

Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation.

## Article 8.1 – Modalités d'établissement des prix

Les prix du marché sont hors T.V.A. et tiennent compte des éventuelles sujétions techniques précisées dans les documents techniques.

# Article 9 – Prix (à compléter par le candidat)

**Concernant le lot n°1 VRD :**

Les prestations sont rémunérées par l'application de prix unitaires. L'évaluation de l'ensemble des prestations est de :

* montant HT euros (en chiffres)
* montant HT euros (en lettres)
* TVA au taux de 0 %
* montant TTC euros (en chiffres)
* montant TTC. euros (en lettres)

En cas de groupement, la répartition de la rémunération entre les membres du groupement est annexée à cet acte d'engagement.

**Concernant le lot n°2 Réseaux secs :**

Les prestations sont rémunérées par l'application de prix unitaires. L'évaluation de l'ensemble des prestations est de :

* montant HT euros (en chiffres)
* montant HT euros (en lettres)
* TVA au taux de 0 %
* montant TTC euros (en chiffres)
* montant TTC. euros (en lettres)

En cas de groupement, la répartition de la rémunération entre les membres du groupement est annexée à cet acte d'engagement.

**Concernant le lot n°3 paysage :**

Les prestations sont rémunérées par l'application de prix unitaires. L'évaluation de l'ensemble des prestations est de :

* montant HT euros (en chiffres)
* montant HT euros (en lettres)
* TVA au taux de 0 %
* montant TTC euros (en chiffres)
* montant TTC. euros (en lettres)

En cas de groupement, la répartition de la rémunération entre les membres du groupement est annexée à cet acte d'engagement.

# Article 10 – Prix de l'offre(s) variante(s) à l'initiative du candidat

**Concernant le lot n°1 VRD :**

Le renseignement de l'offre de base est obligatoire.

Il ne peut être proposé que 1 variante(s) au maximum.

Variante proposée

Montant HT

Taux et montant TVA

Montant TTC

# Article 11 – Durée du marché

La durée du marché se confond avec le délai d'exécution du marché, c'est à dire la période de préparation suivi du délai d'exécution des travaux.

Le début d'exécution du marché commence à compter de la date indiquée sur l’ordre de service.

# Article 12 – Délai d'exécution des travaux

délais prévisionnels proposés par la maîtrise d’ouvrage :

**Concernant le lot n°1 VRD :**

* Période de préparation maximale : **3 mois**
* Travaux : **12 mois** (compris congés du BTP)

**Concernant le lot n°2 Réseaux secs :**

* Période de préparation maximale : **3 mois**
* Travaux : **12 mois** (compris congés du BTP)

**Concernant le lot n°3 Paysage :**

* Période de culture des végétaux : **6 mois**
* Délai des travaux de plantation : **6 mois (pouvant être réalisé en plusieurs étapes)**
* Période de parachèvement :**12 mois**
* constat de reprise de plantation : 3 à 6 mois

délais à préciser par le candidat /engagement du candidat sur la période de préparation

**Lot n°1 VRD :**

* Période de préparation maximale : **…………………………….. mois**
* Travaux : **……………………………………………………………mois** (compris congés du BTP)

**Lot n°2 Réseaux secs :**

* Période de préparation maximale : **……………………………………………… mois**
* Travaux : **…………………………………………………………… mois** (compris congés du BTP)

**Lot n°3 Paysage :**

* Période de culture des végétaux : **……………………………………………mois**
* Délai des travaux de plantation : **…………………………...mois (pouvant être réalisé en plusieurs étapes)**
* Période de parachèvement :**…………………………………….mois**

constat de reprise de plantation : 3 à 6 mois

# Article 13 – Calendrier prévisionnel d'exécution et délai global

Le délai global d'exécution de l'ensemble des travaux est de **18 mois.**

Les délais d’exécution propres à chaque lot s'insèrent dans ce délai d'ensemble, conformément au calendrier prévisionnel d’exécution annexé au présent document, qui précise les dates d'intervention relatives à chaque lot.

Le délai d'exécution de chaque lot est confirmé ou modifié pendant la période de préparation.

L'ordre de service adressé à l'entrepreneur titulaire du lot commençant le premier l'exécution des travaux lui incombant, est porté à la connaissance des entrepreneurs chargés des autres lots.

# Article 14 – Sous-traitance

Les annexe n° …………………….. à cet acte d’engagement indique, pour chaque sous-traitant payé directement, la nature et le montant des prestations qu’il est envisagé de lui faire exécuter, ainsi que les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque demande constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Ces demandes prennent effet à la notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu’il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

|  |  |
| --- | --- |
| Montant hors taxes | euros (en chiffres) |
| T.V.A.au taux de......... %, | euros (en chiffres) |
| Montant TTC | euros (en chiffres) |
| Montant TTC | euros (en lettres)) |

# Article 15 – Paiement

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

(joindre RIB correspondant)

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

CODE IBAN :

Code BIC :

En cas de paiement sur plusieurs comptes, dupliquer et remplir l’annexe « en cas de réponse en groupement » autant de fois que nécessaire.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les paiements sont effectués en euros.

# Article 16 – Avance

Conformément à l’article R2191-5 du code de la commande publique, le ou les candidats ci-avant désignés :

**Pour le Lot n°1 VRD :**

refusent de percevoir la ou les éventuelles avances prévues

acceptent de percevoir la ou les éventuelles avances prévues

**Pour le Lot n°2 Réseaux secs :**

refusent de percevoir la ou les éventuelles avances prévues

acceptent de percevoir la ou les éventuelles avances prévues

**Pour le Lot n°3 Paysage :**

refusent de percevoir la ou les éventuelles avances prévues

acceptent de percevoir la ou les éventuelles avances prévues

# Article 17 – Emploi de personnes en difficulté d'insertion

En application de l’article L. 2112-2 du code de la commande publique, le titulaire s’engage à promouvoir l’emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d’insertion dans les conditions précisées dans le CCAP.

Il est entièrement responsable de l’ensemble des engagements qui s’imposent à lui dans le cadre du présent marché, notamment des délais, du prix et de la qualité des prestations rendues. Les difficultés qu’il pourrait rencontrer dans le cadre de sa participation au dispositif d’insertion seraient inopposables au pouvoir adjudicateur.

# Article 19 – Signature du marché par le candidat individuel

**Fait en un seul original**

| Nom, prénom et qualité du signataire\* | Lieu et date de signature | Signature |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

\*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

# Article 20 – Signature du marché en cas de groupement

**Fait en un seul original**

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-23 du code de la commande publique) :

**Nom commercial et dénomination sociale du mandataire** :

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est : conjoint  ou solidaire

**Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement** : (Cocher la ou les cases correspondantes.)

pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe

**Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement** : (Cocher la case correspondante.)

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous; (Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

| Nom, prénom et qualité du signataire\* | Lieu et date de signature | Signature |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

\*Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

# Article 20 – Liste des annexes à l’acte d’engagement

* Annexe 1 - Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires
* Annexe 2 - Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres
* Annexe 3 - En cas de sous-traitance

# Article 21 - Acceptation du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

L'offre acceptée pour valoir acte d'engagement est la suivante :

**Lot n°1 VRD :**

Offre de base

La variante

**Lot n°2 Réseaux secs :**

Offre de base

**Lot n°3 Paysage :**

Offre de base

Pour un montant de À

Le

Signature de l’autorité compétente en vertu de Décret n° 2017-341 du 15 mars 2017 relatif à l’Établissement public foncier et d’aménagement de Mayotte.

# Article 23 - Date d'effet du marché

En cas d’envoi par le profil d'acheteur :

Date de mise à disposition sur le profil d'acheteur

Saisir ci-dessous la date de la première consultation par le titulaire et les références de l'accusé de réception

Consultation par le titulaire le

Références :

À défaut de consultation par le titulaire, la notification est réputée faite huit jours après la mise à disposition.

En cas d’envoi électronique en LRAR :

Saisir ci-dessous la date de réception par le titulaire et les références du courrier électronique

Reçu par le titulaire le

Références :

En cas d’envoi postal en LRAR :

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

À

Le

Signature du titulaire

**Cadre pour nantissement ou cession de créance : (1)**

Formule d'origine

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

* la totalité du marché (2)
* la partie des prestations évaluées à .................................................. euros (en lettres) que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
* la partie des prestations évaluées à .................................................. euros (en lettres) et devant être exécutées par .................................................. en qualité de :

cotraitant

soustraitant

À

Le (3)

Signature,

(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.

**Annotations ultérieures éventuelles**

Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct. Cette partie non sous-traitée est au maximum de………………………………………………………………………………………………………………………euros TTC.

# ANNEXE 1 - Désignation des comptes en cas d'établissements secondaires

(À reproduire pour chacun des cotraitants)

Acheteur : Établissement public foncier et d’aménagement de Mayotte

Bd Marcel Henry Cavani

B.P. 600 Kawéni

97600 MAMOUDZOU

02 66 63 39 60

**Intitulé du marché : Travaux d’aménagement de la ZAE de Malamani**

**Désignation de l'opérateur économique de rattachement :**

Nom de l'opérateur économique : .

Si des établissements secondaires sont susceptibles de réaliser ou de facturer les prestations, compléter le tableau ci-après et joindre les RIB correspondants.

| Nom établissement secondaire | SIRET | N° compte | Adresse |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

# ANNEXE 2 - Désignation des comptes en cas de répartition des prestations par membres

Acheteur : Établissement public foncier et d’aménagement de Mayotte

Bd Marcel Henry Cavani

B.P. 600 Kawéni

97600 MAMOUDZOU

02 66 63 39 60

**Intitulé du marché : Travaux d’aménagement de la ZAE de Malamani**

En cas de répartitions des prestations par membres du groupement, compléter le tableau ci-après et joindre les RIB correspondants.

| Nom du membre du groupement | SIRET | N° compte |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

# ANNEXE 3 - En cas de sous-traitance : Demande d'acceptation d'un sous-traitant

(À reproduire pour chacun des cotraitants)

Acheteur : Établissement public foncier et d’aménagement de Mayotte

Bd Marcel Henry Cavani

B.P. 600 Kawéni

97600 MAMOUDZOU

02 66 63 39 60

Comptable assignataire des paiements : Monsieur l'Agent Comptable de l'EPFAM

Intitulé du marché : Travaux d'aménagement de la ZAE de Malamani

**Sous-traitant n°**

Titulaire

**1/ Désignation du cotraitant**

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l’INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

Domicilié à :

Immatriculé à l’INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 ?

Oui  Non

Cette information a une incidence sur la périodicité de versement des acomptes (article R2191-22 du code de la commande publique).

**2/ Montant des prestations sous-traitées**

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée infra, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

1. Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

* Taux de la TVA :
* Montant HT :
* Montant TTC : ..............................................

1. Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2 nonies de l’article 283 du code général des impôts :

* Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) :
* Montant hors TVA :

**3/ Conditions de paiement du contrat de sous-traitance**

Un RIB du sous-traitant doit être joint

Nom de l’établissement bancaire :

Numéro de compte :

Modalités de variation des prix :

*Les sous-traitants de premier rang bénéficient des dispositions relatives aux avances et acomptes*.

**4/ Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel**

(À compléter le cas échéant)

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l’article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

5/ Déclaration du sous-traitant

Le sous-traitant déclare sur l’honneur n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Le sous-traitant demande à bénéficier d’une avance

oui  non

Fait à…………………………………………………………………………………….., le

Le sous-traitant,

**6/ Déclaration du titulaire**

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (tel est le cas si le montant du contrat de sous-traitance est supérieur à 600 euros TTC)

oui  non

Fait à …………………………………………………………………………………………, le

Le soumissionnaire ou le titulaire,

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement par l’acheteur.